

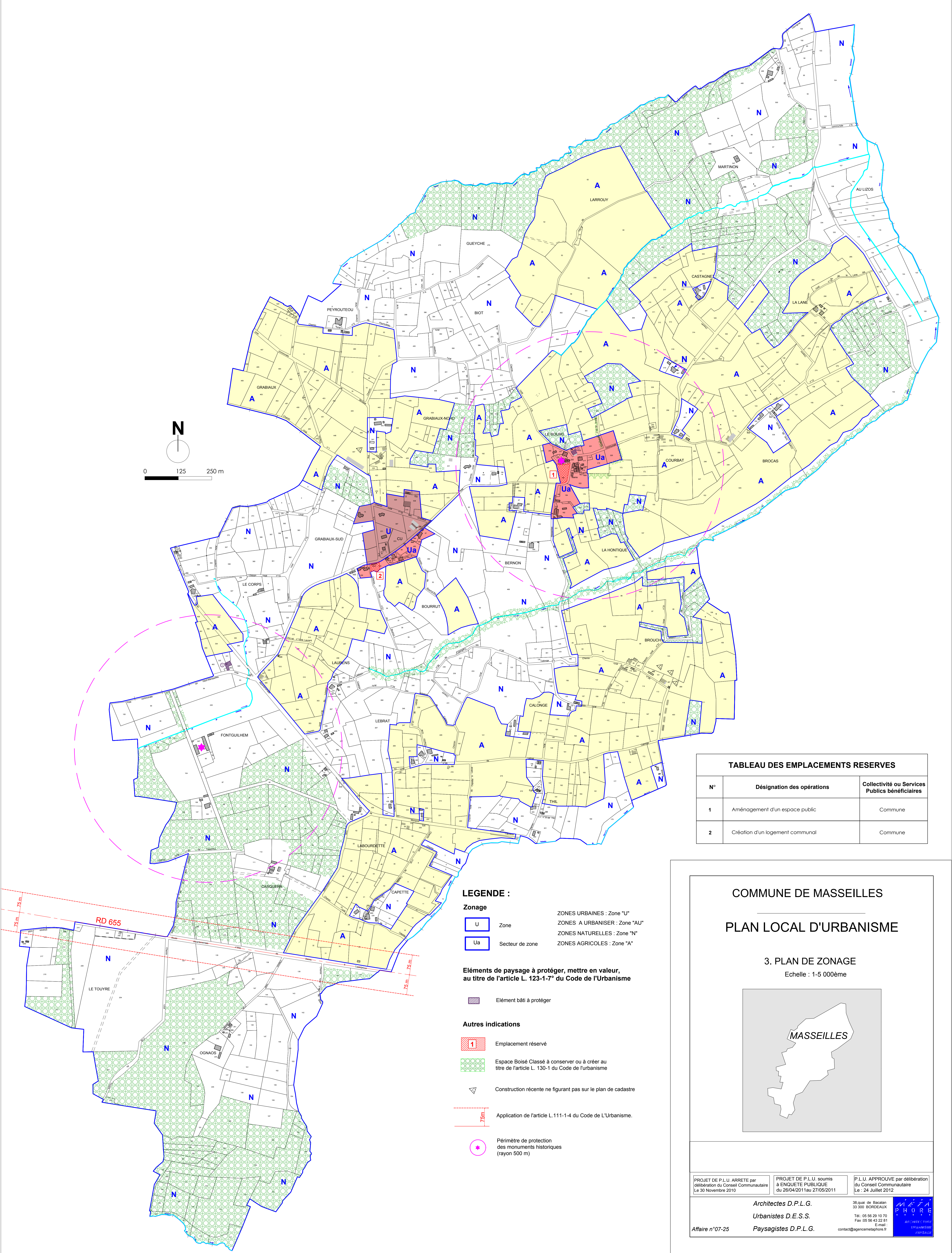


TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES		
N°	Désignation des opérations	Collectivité ou Services Publics bénéficiaires
1	Aménagement d'un espace public	Commune
2	Création d'un logement communal	Commune

LEGENDE :

Zonage

U Zone

Ua Secteur de zone

ZONES URBAINES : Zone "U"
ZONES A URBANISER : Zone "AU"
ZONES NATURELLES : Zone "N"
ZONES AGRICOLES : Zone "A"

Eléments de paysage à protéger, mettre en valeur,
au titre de l'article L. 123-1-7° du Code de l'Urbanisme

Elément bâti à protéger

Autres indications

1 Emplacement réservé

Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au
titre de l'article L. 130-1 du Code de l'urbanisme

Construction récente ne figurant pas sur le plan de cadastre

Application de l'article L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme.

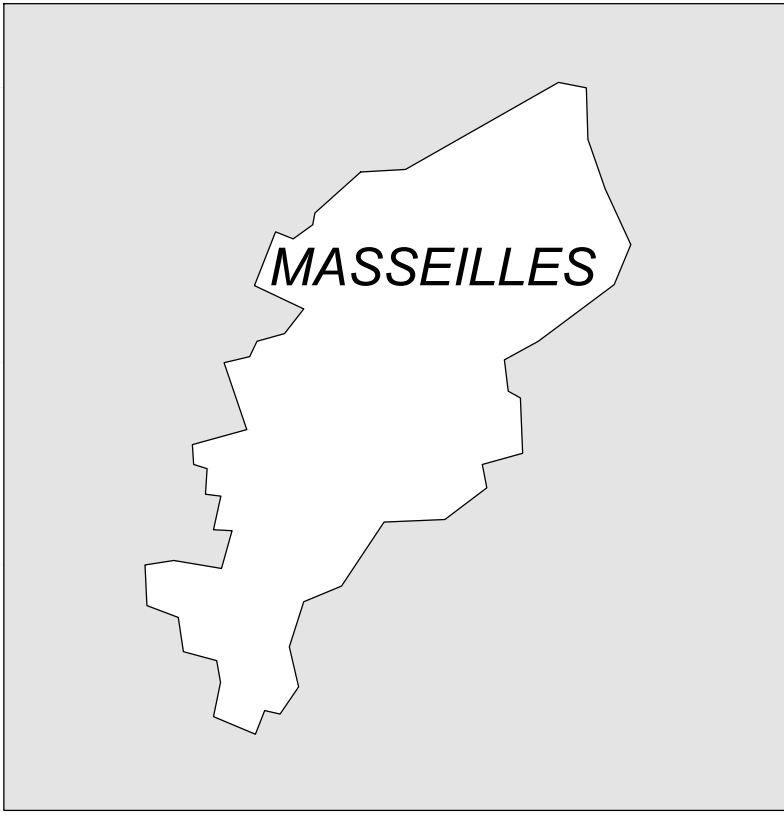
Périmètre de protection
des monuments historiques
(rayon 500 m)

COMMUNE DE MASSEILLES

PLAN LOCAL D'URBANISME

3. PLAN DE ZONAGE

Echelle : 1-5 000ème



PROJET DE P.L.U. ARRETE par
délibération du Conseil Communautaire
Le 30 Novembre 2010

PROJET DE P.L.U. soumis
à ENQUETE PUBLIQUE
du 26/04/2011 au 27/05/2011

P.L.U. APPROUVE par délibération
du Conseil Communautaire
Le : 24 Juillet 2012

Architectes D.P.L.G.

Urbanistes D.E.S.S.

Paysagistes D.P.L.G.

38 rue de Bacalan
33 300 BORDEAUX
Tél : 05 56 26 10 70
Fax : 05 56 43 22 81
E-mail :
contact@agencemelaphone.fr

AF - HITE - TURC
URBANISME
PAYSAGE

Affaire n°07-25